

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 01/08/2020
Reçu en préfecture le 01/08/2020
Affiché le 01/08/2020
ID : 048-214800567-20200728-DE2020_32-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 28/07/2020
date de convocation : 24/07/2020

n° de délibération : DE2020 - 32

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Budget Primitif Principal : vote du budget 2020

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOU Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget Primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

↳ section de fonctionnement 315 000.00 €

↳ section d'investissement 308 984.39 €

Pour copie conforme,
Le Maire